

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

OBJET

Autorisations d'engagement (AE)
/crédits de paiement (CP)
Du CCAS

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois février, le Conseil d'administration du CCAS, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

Del-2026-FEVRIER-006
N-7.1.2

PRESENTS : T. Lagneau - S. Ferraro - P. Courhier -
J.-F. Laporte - L. Armand - A. Marie - M. Croq -
E. Arrigoni - O. Vincent - M.-J. Estin - C. Roche

POUVOIR(S) : S. Lagneau - C. Cambrier - D. Attuel -
E. Roca

EXCUSE(S) : G. Sullivan

ABSENT(S) : H. Trinquet

SECRETAIRE DE SEANCE : L. Ludwig

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations d'engagement (AE) ainsi que des crédits de paiement (CP) permet une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle favorise la gestion pluriannuelle des dépenses et améliore la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme en limitant les ouvertures de crédits annuelles aux besoins en mandatement de chaque exercice.

Chaque autorisation d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président et votées par le conseil d'administration.

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L123-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier du CCAS ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de présenter une situation des AE/CP tenant compte des montants financiers actualisés ;

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MODIFIE les Autorisations d'Engagement (AE) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) tels que présentés dans le tableau joint en annexe.

VALIDE :

- la création d'une autorisation d'engagement pour l'assurance responsabilité civile pour un montant de 40 000 € pour la période 2026-2029.
- la création d'une autorisation d'engagement pour l'assurance risques statutaires pour un montant de 24 000 € pour la période 2026-2029.
- la suppression des autorisations relatives à l'hébergement et la maintenance du logiciel de télégestion de l'aide à domicile et des assurances les opérations étant terminées sur l'exercice 2025.
- l'ajustement des crédits de paiement des autorisations relatives à la maintenance de photocopieur et à la téléassistance sans modification du montant de l'autorisation suite à la clôture 2025.

Adopté à : L'unanimité.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater de
la publication le : 27/02/2026.

Le Président,

Thierry Lagneau



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

JANVIER 2026

BUDGET CCAS

				MONTANT DES AE											
	CHAPITRE DE DEPENSE	EXERCICE DE CREATION DE L'AE	POUR MEMOIRE AE VOTEE	MODIFICATIONS PROPOSEES JUSQU'AU 31/12/2025	MODIFICATIONS PROPOSEES EXERCICE 2026	TOTAL AE CUMULE	CP REALISES AU 31/12/2025	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026	POUR INFORMATION REALISE AU 30/01/2026	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2027	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2028	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2029	TOTAL DES CP	% DE REALISATION DE L'AE AU	
INITITULE DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT															
		011	2024	9 000,00	2 859,73	11 859,73	4 032,23	2 500,00		2 500,00	2 827,50		11 859,73	34%	
		011	2024	48 000,00	4 168,37	52 168,37	15 958,12	14 000,00		14 000,00	8 210,25		52 168,37	31%	
APPLICATION ARCHE ABONNEMENT ET MAINTENANCE 2025C1	011	2025		11 229,04		11 229,04	1 229,04	4 000,00		4 000,00	2 000,00		11 229,04	11%	
	65			6 904,80		6 904,80	604,80	2 500,00		2 500,00	1 300,00		6 904,80	9%	
AE A CREER															
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE 2026C1	011	2026			40 000,00	40 000,00		10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00	40 000,00	0%	
	011	2026			24 000,00	24 000,00		6 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00	24 000,00	0%	
			57 000,00	25 161,94	64 000,00	146 161,94	21 824,19	39 000,00	-	39 000,00	30 327,75	15 000,00	146 161,94		

Publié le 27/02/2026.